



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
CHARENTE-MARITIME**

**Arrondissement  
LA ROCHELLE**

**Canton  
LA JARRIE**

**Commune  
MONTROY**

**Affiché le 1<sup>er</sup> septembre 2021**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2021**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 25 août 2021

L'an deux mille vingt et un, le 31 août à 20h15, les membres du Conseil municipal de la commune de Montroy, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans la salle des loisirs, Place Léon Robin, à l'invitation de Madame Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Maire.

Présent(e)s : Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Séverine COURTOIS, Éric POUJADE, Karine PIGNOUX (à partir de la 3<sup>ème</sup> question), Aurélie NICOLET, Isabelle GRENÉ, Gaëtan GRENÉ, Julien RIVET, Sébastien BONNEAU, Anne DORKELD (jusqu'à la 3<sup>ème</sup> question), Elodie POIRIER, Jean GONZALEZ, Laetitia FAURENT.

Absent ayant donné pouvoir : Stevens NAHMANI à Aurélie NICOLET.

Absents excusés : Xavier BESSUS, Karine PIGNOUX jusqu'à la 2<sup>ème</sup> question, Anne DORKELD à partir de la 4<sup>ème</sup> question.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Anne DORKELD est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

### **ORDRE DU JOUR**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 juillet 2021

1. Admission en non-valeur d'un titre de recette de l'année 2018 pour un montant de 6,30 euros
2. Demande de subvention « Fonds de soutien aux manifestations communales de loisirs, culturelles et sportives d'intérêt communautaire » auprès de la CDA
3. Installation d'un panneau d'information lumineux : proposition d'un nouveau devis
4. Transfert amiable des voies, réseaux et espaces verts d'un lotissement dans le domaine public : précisions concernant la désignation des parcelles

Madame Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Maire, ouvre la séance à 20h20.

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 20 juillet 2021. Aucune remarque n'est faite et le PV est adopté.

Madame le Maire énumère au Conseil les décisions prises dans le cadre de ses délégations : suppression d'une régie d'avance d'achat de fourniture, d'une régie de location salle des loisirs et pôle associatif, d'une régie marché d'approvisionnement, d'une régie de location de matériel et création d'une régie pour la location de la salle des loisirs, le pôle associatif et le matériel.

### **1. Admission en non-valeur d'un titre de recette de l'année 2018 pour un montant de 6,30 euros**

Madame le Maire expose que sur proposition de M. le Trésorier par mail explicatif en date du 18 juin 2021, le conseil municipal est amené à statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recette suivant :

- Titre 847 de l'exercice 2018, (objet : cantine, montant : 6.30 €)

Le montant total s'élève à 6.30 €.

Les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune (imputation 6541).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à 11 voix pour et 1 abstention, décide :

- d'approuver l'admission en non-valeur du titre de recette ci-dessus pour un montant de 6.30 €,

- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document se référant à ce dossier.

### **2. Demande de subvention « Fonds de soutien aux manifestations communales de loisirs, culturelles et sportives d'intérêt communautaire » auprès de la CDA**

Madame le Maire expose que la commission « association, vie du village » souhaite proposer 2 représentations de « la boîte à musique » le samedi 18 décembre prochain :

Une représentation tout public : « la boîte à musique (en)chantée » et une représentation jeune public et familial : « la boîte à musique ensorcelée ».

Les représentations seront proposées gratuitement aux habitants de la commune mais également aux habitants des communes voisines.

Plan de financement :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Montant de la prestation	2 000 €	Aide à la diffusion du Conseil départemental	600 €
		Fonds de soutien de la CDA	700 €
		Part communale	700 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 000 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 000 €</b>

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle au titre des fonds de soutien aux manifestations communales à hauteur de 700 €,

- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

### **3. Installation d'un panneau d'information lumineux : proposition d'un nouveau devis**

Madame le Maire donne la parole à Éric POUJADE qui expose que par délibération n°2020\_12\_09\_05 en date du 9 décembre 2020, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition d'un panneau d'information lumineux avec la société LUMIPLAN.

Par délibération n°2020\_12\_09\_06 en date du 9 décembre 2020, le Conseil municipal a autorisé Madame le Maire à solliciter une subvention de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux). Cette subvention n'a pas été accordée pour ce projet.

La commission communication a donc souhaité revoir le projet avec LUMIPLAN afin de bénéficier d'un tarif plus avantageux.

Le précédent devis s'élevait à 16 800 € HT. Après négociation, LUMIPLAN propose pour le même produit un tarif de 15 000 € HT, conformément au devis joint. Les autres conditions relatives au forfait 4G et à l'application pour smartphone restent inchangées.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à 12 voix pour et 1 abstention (Anne DORKELD), décide :

- d'approuver le nouveau devis proposé pour un montant de 15 000 € HT soit 18 000 € TTC,

- d'autoriser Madame la Maire à signer ce devis et tout document se référant à ce dossier.

### **4. Transfert amiable des voies, réseaux et espaces verts d'un lotissement dans le domaine public : précisions concernant la désignation des parcelles**

Madame le Maire expose que par délibération n° 2021\_07\_20\_03 en date du 20 juillet 2021, le Conseil municipal a validé la procédure de rétrocession du lotissement « le hameau des écurolles » dans le domaine public communal.

Il convient aujourd'hui de préciser les numéros de parcelles concernées constituant la voirie, les réseaux et les espaces verts :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZC	219	Les Ecurolles	00 ha 33 a 00 ca
ZC	220	Les Ecurolles	00 ha 01 a 71 ca
ZC	221	Les Ecurolles	00 ha 30 a 64 ca
ZC	288	Les Ecurolles	00 ha 23 a 52 ca
ZC	289	Les Ecurolles	00 ha 38 a 53 ca
ZC	290	Les Ecurolles	00 ha 06 a 10 ca

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'accepter la rétrocession des parcelles mentionnées dans le tableau ci-dessus ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant, à effectuer les démarches administratives, et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal, des voies, réseaux et espaces verts du lotissement le hameau des écurolles ;
- que tous les frais de notaire y compris l'établissement des actes de vente seront à la charge exclusive de l'association du lotissement le hameau des écurolles.

La date du prochain Conseil municipal n'est pas fixée.

La séance est levée à 20h40.